

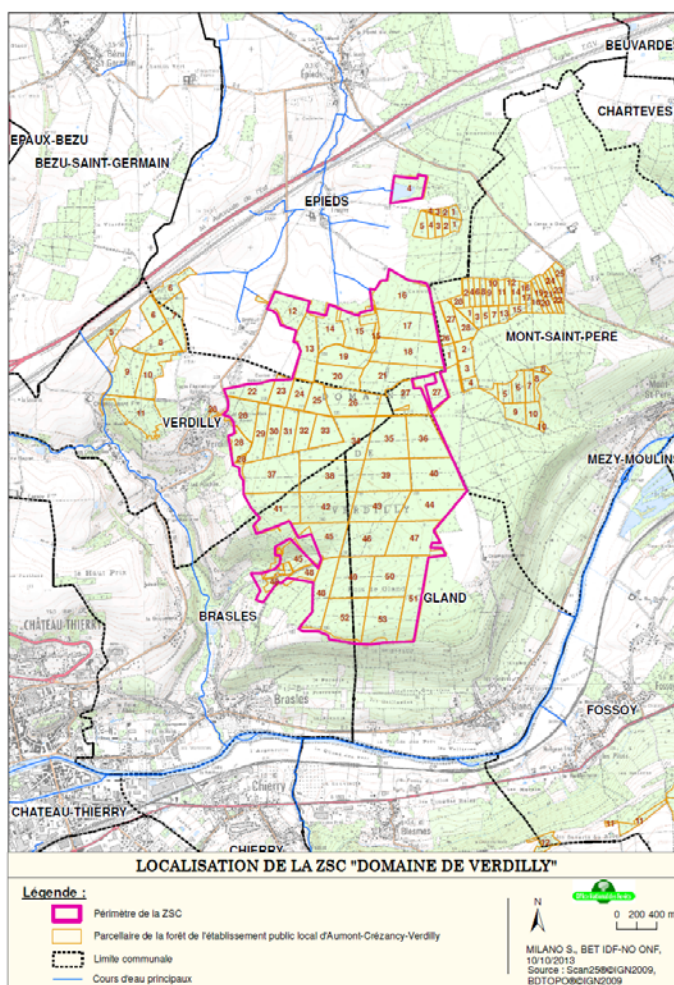
## RESUME DU DOCUMENT D'OBJECTIFS « DOMAINE DE VERDILLY »

Le site Natura 2000 « Domaine de Verdilly » s'étend sur 595 ha et est constitué d'un complexe de milieux forestiers reposant sur des formations limoneuses ou argileuses, à caractère hydromorphe et riches en biotopes intra-forestiers humides (mares, ornières). La qualité du patrimoine naturel abrité par cette forêt a induit son inscription au réseau européen de préservation de la biodiversité.

### LA DEMARCHE NATURA 2000 :

- Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB) est élaboré. Celui-ci constitue le document de référence pour la préservation des habitats et espèces présentes. Conformément à l'article R414-11 du Code de l'Environnement, le document d'objectifs comprend :

- une analyse de l'état initial de conservation des habitats naturels et espèces qui ont justifié la désignation du site,
- un bilan des activités humaines exercées,
- des objectifs de développement durable destinés à assurer la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs, traduites notamment à travers des cahiers des charges applicables aux contrats Natura 2000 et à la charte Natura 2000,
- les procédures de suivi et d'évaluation à mettre en place.



- L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Domaine de Verdilly » est placée sous la responsabilité de la Communauté de communes de la région de Château-Thierry, et assurée d'un point de vue opérationnel par l'Office National des Forêts et le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie.

Le comité de pilotage, institué par arrêté du 15 janvier 2009, est composé de représentants des collectivités, propriétaires, exploitants, associations, usagers et services de l'Etat. Il examine et valide les différentes synthèses produites.

Après validation du DOCOB par le comité de pilotage, celui-ci fait l'objet d'une approbation par le Préfet.

- Les réunions techniques et publiques, les visites de terrain organisées et les différentes synthèses mises en ligne au cours de la démarche ont permis d'informer et d'associer les propriétaires, gestionnaires et utilisateurs du site aux différentes phases d'élaboration du DOCOB.

- En 2015, la phase d'animation débutera, permettant la mise en œuvre des actions.

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE :

- Les inventaires menés en 2013 ont permis d'identifier **12 habitats dits « d'intérêt communautaire »**, c'est-à-dire remarquables au niveau européen, qui couvrent environ 40% de la surface du site :

- les habitats forestiers y représentent l'essentiel de la surface d'habitats d'intérêt communautaire, certains étant très étendus comme la Hêtraie-Chênaie à Mélisque ou à Chèvrefeuille (126 ha) ou bien la Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée (123 ha).

L'habitat forestier représentant le plus fort enjeu est néanmoins peu étendu (1,9 ha) : il s'agit de l'Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux, présente très ponctuellement dans des dépressions au niveau des zones de suintement, de sources ou le long de petits cours d'eau.

Plusieurs menaces passées ou actuelles concernant les habitats forestiers ont été identifiées :

- la transformation des essences des peuplements (plantations de résineux et de peupliers dans les années 1960),
  - le manque de peuplements « matures » avec des gros bois et très gros bois, des arbres à cavités et arbres morts,
  - le tassement ou la dégradation des sols particulièrement fragiles.
- les milieux herbacés ou prairiaux en contexte humide s'avèrent également très intéressants et 5 d'entre eux relèvent de la Directive Habitats Faune Flore. Citons notamment la Moliniaie acidiphile, présente dans les layons forestiers à substrat argileux.
  - un habitat aquatique au sein d'une mare ombragée (plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés).



*Aulnaie-frênaie à Laïche espacée*



*Moliniaie acidiphile*

- 6 espèces animales d'intérêt communautaires** sont présentes sur le site (hors espèces d'oiseaux) :

- Deux amphibiens :

- le **Triton crêté**, recensé dans deux mares. Pour le maintien de ses populations, l'espèce requiert la disponibilité d'un réseau de mares suffisamment dense et interconnecté. La dynamique naturelle des mares intra-forestières sur le Domaine de Verdilly a conduit au comblement de la plupart d'entre elles, réduisant leur attractivité pour le Triton crêté.
- le **Sonneur à ventre jaune**, présent dans un grand nombre d'ornières dans les layons et allées forestières du site. Il se reproduit préférentiellement dans les pièces d'eau peu profondes à l'eau stagnante, souvent peu végétalisées et bien exposées au soleil. Si la présence de l'espèce est liée aux activités rurales qui ont permis la création d'ornières, celles-ci peuvent également être à l'origine de dérangement ou de destruction des individus du fait de la circulation d'engins par exemple.



*Sonneur à ventre jaune*

- Quatre chauves-souris : le **Murin à oreilles échancrées**, le **Grand Murin**, la **Barbastelle d'Europe** et le **Grand Rhinolophe**. Ces espèces ont des exigences écologiques sensiblement différentes du fait de modes de chasse spécifiques, mais pour toutes, un constat s'impose : les peuplements forestiers sont actuellement peu riches en vieux bois et en bois mort, ce qui est problématique pour ces espèces.

## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE :

Pour l'essentiel, le site Natura 2000 relève du Domaine de la Fondation Guynemer, propriété du Ministère de l'Agriculture (96% de la surface, soit 574 ha), et pour le reste de propriétés privées (21 ha) ou communales (0,3 ha). L'aménagement forestier en vigueur sur le Domaine de la Fondation couvre la période 2010-2029 ; le gestionnaire est l'Office National des Forêts.

Les peuplements forestiers, issus d'anciens taillis sous futaie, ont été fortement décapitalisés au cours du XX<sup>e</sup> siècle (impact des guerres de 1914-1918 et 1939-1945, décapitalisation dans les années 1970-1980, tempête de 1999). Ils présentent des faciès de futaie feuillue, de taillis, de futaie résineuse, avec une part importante de jeunes peuplements. Les potentialités stationnelles étant bonnes, l'objectif sylvicole à long terme est la production de bois de qualité, bien qu'à l'heure actuelle les parcelles en taillis n'offrent qu'une médiocre qualité.

Le caractère hydromorphe du massif constitue une contrainte pour les activités humaines (débardage, circulation de véhicules pour la pratique de la chasse etc.). Le réseau de dessertes forestières est par ailleurs jugé insuffisamment dense pour une valorisation économique optimale des bois.

La fréquentation du public, essentiellement local, est limitée aux chemins ruraux et aux berges de l'étang de Trugny, très apprécié des pêcheurs.

## ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION :

### ▪ Priorités de conservation des habitats d'intérêt communautaire :

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000 de l'habitat	Bilan : Priorité de conservation de l'habitat sur le site	Principales orientations de conservation
6410-13	Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	Très forte	Lutte contre la dynamique de la végétation et gestion par fauche
91E0*-8	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	Très forte	Limitation de l'impact sur le sol et maturation des peuplements
3130-5	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea	Forte	Maintien d'une perturbation
3150-2	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	Forte	Maintien d'un couvert et curage partiel
6510-4	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	Forte	Lutte contre la dynamique de la végétation et gestion par fauche
9130-3	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	Forte	Maturation des peuplements
9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Forte	Maturation des peuplements
9130-2	Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laïche glauque	Modérée	Maturation des peuplements
6430-7	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	Modérée	Maintien de l'ambiance forestière
9130-4	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	Modérée	Limitation de l'impact sur le sol et maturation des peuplements
9160-2	Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	Modérée	Limitation de l'impact sur le sol et maturation des peuplements
6430-6	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	Faible	Lutte contre la dynamique naturelle de la végétation

### ▪ Priorités de conservation des espèces d'intérêt communautaire :

Code Natura 2000	Nom de l'espèce	Bilan : Priorité de conservation de l'habitat sur le site	Principales orientations de conservation
1193	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	Très forte	- Maintien des activités rurales ou pastorales avec sensibilisation des acteurs, et prise en compte dans la gestion - Restauration des habitats naturels favorables au Sonneur
1308	Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	Très forte	- Amélioration de la disponibilité en habitats favorables : chênaies âgées comprenant des arbres à fente ou à écorce décollée, et avec une structuration verticale marquée (strate herbacée et arbustive)

1324	Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Très forte	- Amélioration de la disponibilité en habitats favorables : futaies feuillues régulières âgées à strates herbacées et buissonnantes peu fournies
1304	Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Très forte	- Maintien des connexions boisées dans l'environnement de la ZSC, - Amélioration de la disponibilité en habitats favorables, notamment lisières étagées et vieilles futaies feuillues très stratifiées
1166	Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	Forte	- Amélioration de la capacité d'accueil des mares
1321	Murin à oreilles échanquées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Forte	- Amélioration de la disponibilité en habitats favorables : peuplements feuillus âgés avec strate arbustive développée.

▪ Objectifs de conservation et déclinaison en actions :

➤ **Objectif 1 : Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers :**

- Rechercher un meilleur équilibre des classes d'âge, une meilleure typicité des habitats, la reconquête d'habitats d'intérêt communautaire
- Mettre en place sur la forêt un réseau de vieux bois et de bois mort :
  - Favoriser la présence de bois mort (au sol et sur pied) en visant à dépasser à moyen et long terme les 10 m<sup>3</sup>/ha,
  - Viser une proportion surfacique de 20% de « gros bois » et 5% de « très gros bois » pour chaque habitat d'intérêt communautaire à moyen et long terme
- Améliorer l'état de conservation et le degré de naturalité des habitats d'Aulnaie-frênaie à Laiche espacée et de Chênaie pédonculée à Molinie
- Améliorer l'état de conservation des autres habitats forestiers (préservation des sols, conservation de vieux bois et de bois morts, mélange des essences etc.)

➤ **Objectif 2 : Favoriser les habitats de milieux herbacés et viabiliser les sites de reproduction du Sonneur à ventre jaune**

- Mettre en place un réseau interconnecté de layons élargis (15-50 m) et de clairières intra-forestières (1-3 ha) pour disposer d'un réseau fonctionnel de milieux ouverts sur 15 à 20 ha du site Natura 2000
- Viser le bon état de conservation des habitats de reproduction du Sonneur :
  - Reconstituer des habitats primaires de l'espèce,
  - Favoriser l'ensoleillement des sites de reproduction,
  - Mettre en défens les ornières les plus importantes pour le Sonneur (1<sup>er</sup> mars – 30 août),
  - Adapter la remise en état après exploitation forestière,
  - Sensibiliser, former.
- Lutter contre les espèces invasives (Renouée du Japon, Berce du Caucase)
- Contrôler l'équilibre entre les densités de gibier et les habitats d'intérêt communautaire.

➤ **Objectif 3 : Gérer de façon optimale les milieux aquatiques**

- Disposer d'un réseau de mares favorables au Triton crêté distantes de moins d'1 km,
- Diversifier les habitats naturels au niveau de l'étang de Trugny.

➤ **Objectif 4 : Préserver les gîtes à chiroptères**

- Assurer la protection du gîte à chiroptères identifié et envisager la restauration d'un autre bâti en ruine

➤ **Objectif 5 : Objectifs globaux**

- Rechercher une bonne adéquation entre les divers usages et la préservation du site,

- ❑ Mettre en place une veille environnementale,
- ❑ Valoriser les actions de gestion du patrimoine naturel,
- ❑ Améliorer la connaissance du site sur certains aspects (avifaune, habitats terrestres du Sonneur...),
- ❑ Evaluer la pertinence des actions mises en œuvre dans le cadre de l'application du DOCOB.

### UNE DEMARCHE DE VOLONTARIAT, DES IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES LIMITEES :

La mise en œuvre du DOCOB relève d'une démarche de volontariat.

Le seul aspect réglementaire généré par l'inscription du site au réseau Natura 2000 est le dispositif d'évaluation des incidences : les projets susceptibles d'affecter les habitats et/ou les espèces dites d'intérêt communautaire doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des enjeux de conservation du site Natura 2000. Les listes de projets concernés sont définies dans le décret du 9 avril 2010 et dans l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010.

Par ailleurs, l'aménagement forestier - celui de la forêt de Verdilly régit la gestion de 96% de la surface du site - doit être rendu compatible avec le DOCOB dans un délai de 3 ans suivant son approbation.

### ACTIONS :

Les actions proposées pour la mise en œuvre du DOCOB sont de plusieurs ordres :

- **le contrat Natura 2000**, qui permet de bénéficier d'aides financières pour la restauration d'habitats d'intérêt communautaire ou de milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire. Des cahiers des charges déterminent précisément le contenu technique et le montant des rémunérations accordées. Quelques exemples :
  - Création ou rétablissement de clairières ou élargissement de layons en faveur d'habitats herbacés d'intérêt écologique,
  - Conservation de vieux bois et de bois morts pour favoriser l'expression des stades matures des habitats forestiers ainsi que la faune cavicole,
  - Création d'habitats de substitution pour le Sonneur à ventre jaune en dehors des allées forestières.
- **la charte Natura 2000** qui « labellise » les pratiques de gestion respectueuses des milieux ; l'adhésion à la charte ne génère pas de contrepartie financière, mais ouvre droit à certains avantages fiscaux.
- **d'autres actions qui peuvent être mises en place dans le cadre de l'animation Natura 2000** : Il s'agit d'actions de concertation (ex : définir avec le propriétaire et les ayants-droit les modalités de protection pour les chiroptères du bâtiment du rendez-vous des chasseurs), de sensibilisation ou de formation (ex : former le personnel susceptible d'intervenir sur la ZSC à la reconnaissance et la prise en compte du Sonneur à ventre jaune), de veille environnementale (ex : informer les porteurs de projet) ou de suivis naturalistes (ex : réaliser un suivi annuel du Sonneur à ventre jaune).

Le rayon d'intervention de l'animation comprendra également les secteurs limitrophes du site Natura 2000, extérieurs à celui-ci, mais qui présentent un intérêt écologique reconnu, afin d'étudier en relation avec les propriétaires une éventuelle extension ultérieure du site Natura 2000.